



n° 4 / 2016

... Actu de la semaine ...

## Passage à la TNT HD

La télévision terrestre numérique (TNT) permet de recevoir plus de chaînes gratuites. Dans la nuit du 4 au 5 avril 2016, l'ensemble des 25 chaînes de la TNT seront diffusées exclusivement en haute définition (HD) afin d'obtenir une meilleure qualité de son et d'image. Selon la façon dont la TNT est reçue, des changements ou adaptations d'équipements sont à prévoir.

Dans certaines zones géographiques, des problèmes de réception peuvent être rencontrés. Des aides financières sont proposées pour :

- l'aide à l'équipement : d'un montant maximal de 25 € TTC pour l'achat d'un adaptateur TNT HD ou d'un téléviseur TNT HD, ou le passage au satellite, ou la souscription d'un abonnement au câble, à la télévision par ADSL ou par la fibre optique. Cette aide est réservée aux foyers exonérés ou dégrévés de la contribution à l'audiovisuel public.
- l'aide à la réception : aide à l'adaptation ou la réorientation de l'antenne « râteau » d'un montant maximal de 120 € ou l'aide au passage à un mode de réception alternatif (parabole+ décodeur, ADSL, fibre, câble) d'un montant maximal de 250 €. Cette aide concerne les téléspectateurs qui déclarent détenir un poste de télévision sur leur déclaration de revenus.

NATURE DE L'AIDE	MONTANT DE L'AIDE
Aide à l'équipement	25 € TTC
Adaptation de l'antenne de toit ( <i>individuelle ou collective</i> ) de type « râteau »	120 € TTC
Recours à un mode de réception alternatif à l'antenne « râteau »	250 € TTC

### QUELLES SONT LES CONDITIONS D'ATTRIBUTION DES AIDES ?

Toutes les conditions suivantes doivent être réunies :

- le logement est situé dans une zone venant de subir un ou plusieurs changements de canal de diffusion (information sur le site internet dédié à la TNT),
- la réception de certains programmes de la TNT reçus auparavant doit être interrompue de manière durable et ce depuis les modifications de canal,
- l'antenne « râteau » est le seul moyen de réception de la TNT,
- il convient enfin de démontrer par la production de facture que les dépenses ont été engagées pour l'adaptation de l'antenne ou l'installation d'un mode de réception alternatif.

Selon l'aide demandée (*remplacement ou adaptation de l'antenne*) des conditions de ressources peuvent exister.

### OÙ SE PROCURER LE FORMULAIRE DE DEMANDE ?

Le dossier complet doit être envoyé dans les 4 mois suivant le changement de canal. On peut se le procurer :

- via internet : [http://www.recevoirlatnt.fr/fileadmin/content/PART\\_En-savoir-plus/Formulaire-de-demande-AIDES.pdf](http://www.recevoirlatnt.fr/fileadmin/content/PART_En-savoir-plus/Formulaire-de-demande-AIDES.pdf),
- ou pour plus d'informations en composant le 0970 818 818, du lundi au vendredi de 8h à 19h (*prix d'un appel local*).

Il ne peut être accordé qu'une aide par foyer, quel que soit le nombre d'appareils récepteurs de télévision ou de dispositifs assimilés permettant la réception des services de télévision.



Réalisé le 29 janvier 2016